



1, rue d'Ormesson – Vert Saint Denis

[www.avecunion77.fr](http://www.avecunion77.fr)

## COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC MADAME GABET, Présidente de la communauté de communes du pays de Bière – Cély en Bière le 25 octobre 2012

Participants : Mme Gabet, Jacques Bach, Pierre Loutte, Jacques Machard, Maurice Villin

L'Union aborde 4 points :

### 1. La délibération de la communauté du 8 juillet 2010

- cette délibération a été votée avant que la charte actuelle du Gâtinais soit ratifiée.
- les communes se sont prononcées sur un projet hors de leur territoire, ce qui peut expliquer la position favorable
- le vote émis ce jour là par la commune de Saint Sauveur sur Ecole ne correspond pas aux délibérations antérieures et postérieures du Conseil municipal de la commune.

### 2. L'analyse des éléments de la charte du PNR, de la biosphère réalisée par l'Union.

L'Union remet et commente le dossier des enjeux environnementaux de la liaison A6-D607-D142. Elle souligne notamment toutes les contradictions avec les règlements et articles recensés.

### 3. L'analyse des études préliminaires concernant la liaison A6-D607-D142

L'Union remet et commente le dossier de ses analyses des études.

- Les études préliminaires actuelles démontrent que la liaison ne résoudra que très partiellement les flux de circulation aux heures de pointe dans StFargeau-Ponthierry .
- Au surplus, la liaison ne résoudra pas du tout les problèmes de circulation dans les communes de la communauté (notamment Perthes en Gâtinais et Cély en Bière)

### 4. La rencontre de l'Union avec Monsieur Boussaingault et Madame Emmanuelle Guilmault-Fanchini, respectivement président et directrice du Parc Naturel du Gâtinais français.

Les responsables du PNR ont confirmé leur opposition à C5 (ou ses ersatz). Compte tenu de son tracé sur une portion du tracé ex-C5, ils ne sont pas favorables à la liaison A6-D607-D142. Cependant, le PNR fonctionnant par consensus, ils sont tenus par la position de la communauté de communes du pays de Bière qui a émis un avis favorable avec quelques réserves.

Ils attendent une nouvelle délibération de ladite communauté pour prendre une position officielle sur le projet de liaison.

Ils confirment la pertinence des éléments recensés dans le document des enjeux environnementaux réalisé par l'Union.

---

Au cours de la rencontre, Madame Gabet a donné acte de notre démarche.

- Elle a confirmé qu'elle prenait en compte les éléments de nos analyses.
- Elle se montre favorable à la reprise d'une nouvelle réflexion de la communauté sur ce sujet.

Cette réflexion pourrait déboucher sur une nouvelle délibération permettant au PNR d'adopter une position officielle.